VILLEDOUX

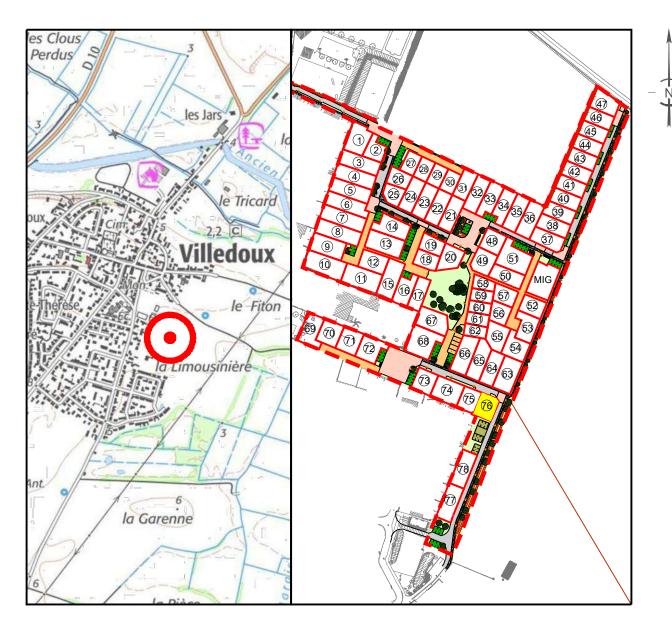
Lieu-dit "Le Champs du Bois "

LOTISSEMENT "Le Champs du Bois "

Maître d'ouvrage : "



PLAN DE SITUATION



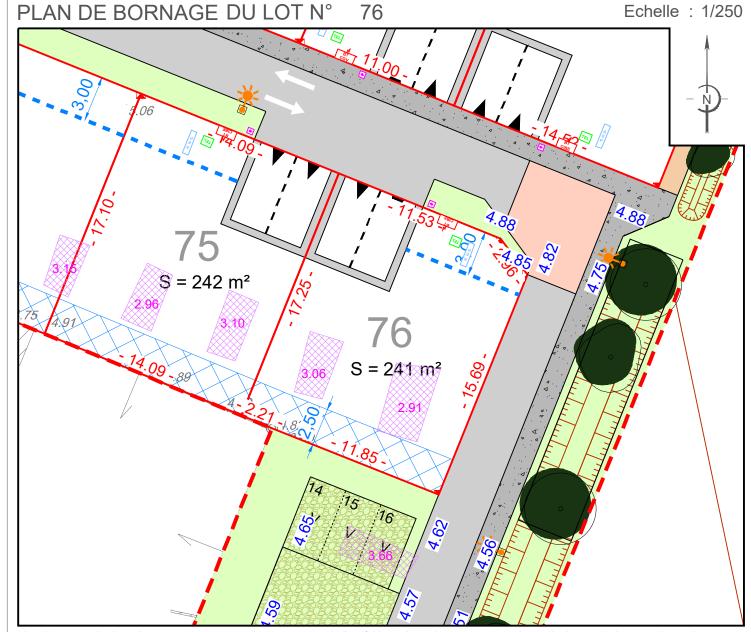
Permis d' aménager n° 017 472 23 C0001 délivré le 27 février 2023 Permis d' aménager modificatif n° 017 472 23 C0001 M01 délivré le 20 décembre 2023

SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts associés

4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER ☎: 05 46 34 13 24

令: larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr

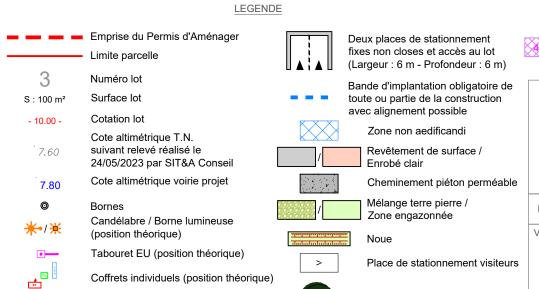


L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.

Arbre

L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.



Sens de circulation



Position de sondages réalisés lors des fouilles archéologiques et altimétrie du point bas



